

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 19 novembre 2021**

CP2021\_11\_17  
id. 6061

*Le 19 novembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme NEGRE, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. BESIERS (pouvoir à M. BERTELLI), M. CROS (pouvoir à Mme NEGRE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. DESCAZEAX), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme BOURDONCLE)*

*Sont absents :*

*M. BEQ*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

### DÉLIBÉRATION

## CONVENTION RELATIVE À LA POURSUITE DE L'ACTIVITÉ

## **DES CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE (CLIC)**

---

En application de l'article 56 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, ont fait l'objet d'une décision conjointe de labellisation du représentant de l'État dans le Département et du Président du Conseil départemental, étaient réputés autorisés au sens de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles pour une durée de 15 ans.

Dans sa séance du 15 novembre 2005, l'Assemblée départementale a été amenée à définir une organisation relative à la politique de coordination gérontologique et a confirmé l'autorisation des 3 centres locaux d'information et de coordination concernés à savoir :

- le centre local d'information et de coordination du centre intercommunal d'action sociale de Valence d'Agen,
- le centre local d'information et de coordination Avertiir des cantons de Saint-Antonin-Noble-Val et Caylus,
- le centre local d'information et de coordination du Grand Montauban - communauté d'agglomération.

Par arrêté départemental du 6 septembre 2021, ces autorisations ont été renouvelées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée identique.

Ainsi, il convient aujourd'hui de conclure de nouvelles conventions avec les 3 centres concernés.

Les conventions proposées fixent les modalités de coopération entre les centres locaux d'information et de coordination et le Département.

### **LES MISSIONS :**

Les centres locaux d'information et de coordination sont des instances destinées à coordonner et mettre en cohérence les dispositifs existants. Ils ont une vocation pluridisciplinaire qui prend en compte tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées, mais aussi de leur vie sociale, culturelle et citoyenne. Les services des 3 centres locaux d'information et de coordination du Département, labellisés de niveau 1, assurent sur leur territoire l'accueil, l'information et l'orientation des personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur leur territoire d'intervention.

Depuis 2006, 106 993 € sont dédiés au financement des centres locaux d'information et de coordination et répartis à parité (soit 35 664,33 € pour chacun). Cette subvention est prélevée sur l'imputation suivante : article 657 417 – sous fonction 538.

Chaque année, un rapport d'activité détaillé est transmis par chaque centre local d'information et de coordination en contrepartie de la subvention de fonctionnement allouée par le Département.

Les activités déployées en 2020 sont présentées ci-après.

## **I – LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES DEUX RIVES**

### **I-1 - Historique**

Le centre local d'information et de coordination du centre intercommunal d'action sociale des deux rives a été constitué le 21 décembre 2001. Sa création fait référence :

- à la décision de labellisation de niveau 1 du 19 novembre 2001,
- au code de l'action sociale et des familles,
- à la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,
- à la convention tripartite du 18 août 2006 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005,
- à la convention de partenariat du 20 octobre 2006.

### **I-2 - Zone géographique d'intervention et public concerné**

Labellisé le 19 novembre 2001, le centre local d'information et de coordination est positionné sur un territoire composé de 28 communes dont 25 en Tarn-et-Garonne : Auvillar, Bardigues, Castelsagrat, Donzac, Dunes, Espalais, Gasques, Golfech, Goudourville, Lamagistère, Le Pin, Malause, Merles, Mansonville, Montjoi, Perville, Pommevic, Saint-Clair, Saint-Cirice, Saint-Loup, Saint-Michel, Saint-Paul d'Espis, Saint-Vincent-Lespinnasse, Sistels, Valence d'Agen.

En 2020, le centre local d'information et de coordination propose une information adaptée sur les aides et prestations disponibles s'adressant aux personnes handicapées et personnes âgées de 60 ans et plus, sur sa zone d'intervention.

### **I-3 - Activités du centre local d'information et de coordination en 2020**

#### **Actions individuelles :**

En 2020, le centre local d'information et de coordination enregistre 1 591 échanges (421 entretiens, 18 visites à domicile, 663 entretiens téléphoniques, 308 courriers, 181 mails). Les personnes ont sollicité le service pour des questions concernant le plus souvent, des démarches administratives, des aides financières, des conseils, de l'écoute, et des informations diverses.

Selon les statistiques transmises en 2020, le centre local d'information et de coordination a répondu à 38 demandes de personnes âgées entre 60 et 69 ans. Par ailleurs, 25 dossiers supplémentaires ont été constitués pour les plus de 70 ans.

#### **Actions collectives et partenariats :**

Le centre local d'information et de coordination a notamment pour objectif de développer et d'entretenir le partenariat avec le réseau d'acteurs sur son territoire.

Il est à souligner, qu'au cours de l'année 2020, et compte tenu des mesures sanitaires strictes liées au covid-19, de nombreuses actions collectives ont été annulées, dont notamment la semaine bleue.

Aussi, seul le repas de Noël au foyer résidence Balivernes a pu être réalisé avec les résidents.

### **I-4 - Budget et financement 2020**

<u>Total charges :</u>	81 110,44 €
dont charges de personnel :	73 625,00 €
<u>Total produits :</u>	81 110,44 €
dont Groupement de collectivités :	45 446,11 €
dont subvention Département :	35 664,33 €

## **II – LE CENTRE LOCAL D’INFORMATION ET DE COORDINATION DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION DU GRAND MONTAUBAN**

### **II-1 - Historique**

Le centre local d’information et de coordination de la communauté d’agglomération de Montauban les trois rivières a été constitué le 14 décembre 2004 ; sa création fait référence :

- à la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,
- au code de l’action sociale et des familles,
- à la décision de labellisation de niveau 1 du 14 décembre 2004,
- à la convention tripartite du 18 août 2006 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005,
- à la convention de partenariat du 20 octobre 2006.

### **II-2 - Zone géographique d’intervention et public concerné**

En 2020, le centre local d’information et de coordination est accessible à l’ensemble de la population de la communauté d’agglomération du Grand Montauban, c’est à dire les communes d’Albefeuille Lagarde, Bressols, Corbarieu, Escatalens, Lacourt-Saint-Pierre, Lamothe Capdeville, Montauban, Montbeton, Saint-Nauphary, Villemade et Reyniès.

Les activités du centre local d’information et de coordination sont accessibles aux 20 722 personnes âgées de 60 ans et plus qui résident sur l’ensemble de son territoire d’intervention.

La Ville de Montauban rassemble à elle-seule 80,13 % de cette même population.

Les 60 ans et plus représentent 26,60 % de la population totale de la communauté d’agglomération du Grand Montauban.

En 2020, le centre local d’information et de coordination a répondu aux demandes de 476 usagers, principalement des femmes qui représentent 68,07 % du public accueilli.

La tranche d’âge la plus représentée se situe entre 80 et 89 ans. Le centre local d’information et de coordination constate également une fréquentation d’usagers plus jeunes, s’expliquant notamment par la disparition de certains guichets (EDF, caisses de retraite) et par la dématérialisation des démarches administratives qui peuvent engendrer des difficultés.

## **II-3 - Activités du centre local d'information et de coordination**

### **Actions individuelles et moyens dédiés :**

Les demandes portent essentiellement sur de l'aide administrative, qui représente, pour les aidants, une des tâches les plus difficiles à assumer.

Le centre local d'information et de coordination est équipé d'un logiciel adapté à ses missions permettant une meilleure connaissance des usagers et une traçabilité des interventions réalisées.

Un ordinateur portable, une clé 4G et un scanner sont dédiés aux visites à domicile pour permettre à l'agent chargé des accompagnements de réaliser des démarches administratives en ligne avec l'utilisateur.

En 2020, 380 visites à domicile ont été réalisées.

Le personnel du centre local d'information et de coordination est composé :

- d'un poste de coordinatrice à temps plein. Elle assure notamment les accueils sur site et traite les demandes téléphoniques ;

- d'un agent à temps plein qui travaille avec la coordinatrice pour réaliser les visites à domicile en vue d'accompagner les personnes âgées isolées dans les démarches administratives. Malgré les périodes de confinement liées à la crise pandémique du covid-19 en 2020, 476 visites ont été réalisées en sachant qu'une même personne a pu être rencontrée plusieurs fois.

En effet, le centre local d'information et de coordination s'est organisé afin de maintenir le lien avec les personnes âgées les plus isolées et assurer ainsi la continuité des accompagnements. Des appels aux 133 personnes inscrites sur le listing communal (initialement prévu pour les événements climatiques) ont également été réalisés.

Par ailleurs, suite à l'émergence de situations dites complexes, aux problématiques multiples (isolement, perte d'autonomie, difficultés financières...), le centre local d'information et de coordination mobilise son réseau et sollicite l'intervention de partenaires : services de la collectivité, maisons départementales des solidarités, services sociaux de santé...

## **Actions collectives et partenariats :**

Le centre local d'information et de coordination renforce et développe le partenariat afin de mieux connaître l'offre de service sur le territoire et garantir la qualité du service rendu à l'utilisateur. Le service s'attache aussi à relayer le plus largement possible les informations relatives aux actions menées avec ses partenaires (APAS 82, Union départementale des associations familiales, France alzheimer, ...).

Ses actions en 2020 :

- l'opération « rentrée des seniors » 2020 : organisée sur une journée, le jeudi 10 septembre à Euryhmie, cette action s'est déroulée en présence de 59 partenaires du pôle seniors et a permis l'accueil de 1 630 visiteurs (2 163 en 2019, baisse due au covid- 19) ;

- les actions de prévention menées en 2020 : en cette année particulière de crise sanitaire, les actions de prévention ont eu du mal à se mettre en place ou à se maintenir. Les ateliers code de la route ont permis à 360 personnes d'y participer sur l'année 2020. Pour ce qui concerne les ateliers de conduite, ils n'ont pas pu être organisés en raison du covid-19. Les ateliers numérique ont été, quant à eux, réalisés partiellement ;

- les service civiques : depuis septembre 2015, le pôle seniors a déployé le dispositif « service civique » . Ce sont deux équipes de deux volontaires qui ont pu être accueillies sur l'année 2020. Elles ont été chargées du repérage des personnes âgées potentiellement isolées. Au 10 décembre 2020, 93 usagers ont intégré le dispositif ;

- les cartes de vœux aux seniors : avec le contexte sanitaire, ce sont les enfants des accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), âgés de 3 à 14 ans, du centre de loisirs du Ramiérou qui ont réalisé ces cartes avec le soutien des services civiques. Ces cartes ont été adressées à 124 usagers et 14 résidents à la maison accueil pour personnes âgées (MAPA) de Sapiac ;

- la distribution de fleurs aux seniors : en 2020, une distribution de bouquets de fleurs a été effectuée, avant Noël, auprès des 30 usagers identifiés comme étant les plus isolés.

Les projets pour 2021 :

- mise à jour du guide des seniors : initialement prévue début 2021, la mise à jour du guide des seniors a été reportée au mois de septembre 2021 afin d'avoir une meilleure visibilité sur les actions dans le cadre du contexte pandémique ;

- « un dessin pour un ancien » : le centre local d'information et de coordination s'associe à cette action, qui a pour but de mettre à disposition des boîtes aux lettres dans différents endroits de la collectivité afin de récupérer des dessins, courriers, poèmes... qui seront ensuite distribués dans les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes et aux personnes isolées ;

- les actions de prévention (ateliers code de la route, ateliers de conduite, initiation au numérique) seront reconduites et débiteront au mois de septembre 2021.

#### **II-4 - Budget et financement 2020**

<u>Total charges</u> :	66 867,90 €
dont charges de personnel :	31 955,79 €
<u>Total produits</u> :	66 867,90 €
dont subvention Département :	35 664,33 €

### **III – CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION AVERTIIR – MTG RÉALISATIONS**

#### **III-1 - Historique**

Le centre local d'information et de coordination Avertiir porté par le service d'aide et d'accompagnement à domicile des cantons de Aveyron-Lère et Quercy-Rouergue a été constitué le 2 juillet 2002.

Sa création fait référence :

- au code de l'action sociale et des familles,
- à la décision de labellisation de niveau du 2 juillet 2002,
- à la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,
- à la convention tripartite du 18 août 2006, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005,
- à la convention de partenariat du 20 octobre 2006.

### **III-2 - Zone géographique d'intervention et public concerné**

Le secteur d'activité du centre local d'information et de coordination couvre 26 communes des cantons Aveyron-Lère et Quercy-Rouergue :

Caussade, Castanet, Caylus, Cayriech, Cazals, Espinas, Feneyrols, Ginals, Labatide de Penne, Lacapelle Livron, Laguepie, Lapenche, Lavaurette, Loze, Monteils, Mouillac, Parisot, Puylagarde, Puylaroque, Saint-Antonin-Noble-Val, Saint-Cirq, Saint-Georges, Saint-Projet, Septfonds, Varen, Verfeil-sur-Seye.

Le secteur d'intervention du centre local d'information et de coordination compte 7 391 personnes âgées de plus de 60 ans (3 342 hommes et 4 049 femmes) soit plus de 36 % de la population totale sur un secteur très étendu avec un habitat dispersé et souvent isolé.

### **III-3 - Activités du centre local d'information et de coordination**

L'intervention du centre local d'information et de coordination se fait autour de quatre axes : l'information, l'aide et le conseil, l'orientation vers les professionnels ou les structures concernées par la situation exposée, et le suivi par le coordonnateur.

Le centre local d'information et de coordination a constitué un recueil de données relatif à l'ensemble des demandes formulées par les bénéficiaires qui est régulièrement mis à jour. De plus, il est aussi un lieu « ressource » pour les professionnels et reste un interlocuteur important pour la résolution des situations complexes.

#### **Actions individuelles :**

En 2020, le centre local d'information et de coordination a enregistré 87 dossiers de demandes pour un total de 162 entretiens. Les bénéficiaires du centre local d'information et de coordination restent en majorité des femmes se situant dans les tranches d'âge des 75/85 ans et des 85/95 ans. Le centre local d'information et de coordination reste aujourd'hui un interlocuteur majeur dans la vie des personnes âgées de ce territoire.

#### **Actions collectives :**

Habituellement, des actions collectives peuvent être réalisées en partenariat et ont essentiellement pour objet d'apporter une information sur un thème particulier. Les types d'actions collectives conduites par le passé concernaient : la prévention des chutes, le maintien des capacités cognitives, les activités ludiques.

Le centre local d'information et de coordination organisait également des réunions interprofessionnelles et de coordination avec d'autres professionnels du même secteur afin de renforcer les liens et favoriser des échanges sur des situations particulières.

Toutefois, en 2020, en raison du contexte sanitaire, le centre local d'information et de coordination Avertiir n'a pu réaliser aucune action collective.

Perspectives 2021 :

- maintenir les réponses aux demandes des bénéficiaires en s'assurant du suivi ;
- mettre en place des actions d'information et de sensibilisation sur divers sujets (capacités cognitives, prévention des chutes...).

**III-4 - Budget et financements 2020**

<u>Total charges :</u>	36 129,79 €
dont charges de personnel :	27 866,28 €
<u>Total produits :</u>	35 729,79 €
dont subvention Département :	35 664,33 €

**DÉCISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 56,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 15 novembre 2005 relative à la politique de coordination gérontologique – CLIC : centre locaux d'information de de coordination gérontologique,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et selon les modalités susvisées, les conventions relatives au financement et au suivi de l'activité du centre local d'information et de coordination, à conclure entre le Département de Tarn et Garonne et :
  - le centre local d'information et de coordination du centre intercommunal d'action sociale des Deux Rives,
  - le centre local d'information et de coordination de la communauté d'agglomération du Grand Montauban,
  - le centre local d'information et de coordination Avertiir,
- Autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions et tout acte à intervenir dans ce cadre.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL